

AVIS PUBLIC CONSULTATION ÉCRITE

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES ET DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE
RÉSOLUTION NO 2020-01 BÂTISSE DESPRÉS SITUÉE AU 1197-1199 RUE MAIN,
LOT 6 359 862**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

1. Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 2 novembre 2020, le conseil a adopté le projet de résolution intitulé « **Projet particulier, en vertu du règlement de PPCMOI, par le propriétaire du lot 4 664 959 devenu 6 359 862 situé au 1197-1199 rue Main** ».
2. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une consultation publique sur ledit projet doit normalement être tenue. Vu le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, qui déclare l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois pour une période de 10 jours et les arrêtés suivant qui prolonges l'état d'urgence sanitaire et vu qu'il n'est pas possible de tenir de consultation publique qui implique un rassemblement, elle sera remplacée par une consultation écrite de quinze (15) jours, annoncée au préalable par un avis public. Le tout tel que prévu par l'arrêté ministériel numéro 2020-033 du 7 mai 2020.
3. Ce projet de résolution concernant un projet particulier fait en vertu du règlement de PPCMOI, a pour objet :
 - De transformer un bâtiment existant en un bâtiment multifamilial de 10 logements sur 3 étages dans la zone COM-4;
 - D'ajuster quelques normes d'aménagement (stationnement en cour avant, hauteur des étages et conteneur) et d'assurer le respect des éléments architecturaux en conformité avec les documents déposés et annexés au projet de résolution.
4. Le projet de résolution numéro 2020-01 et le document de consultation peuvent être consultés sur le site internet de la Municipalité (menu - avis publics - permis et administration - 2021). Si vous êtes dans l'impossibilité de consulter le document sur le site internet, veuillez communiquer avec le directeur général pour un arrangement afin de vous fournir une copie papier.
5. Ce projet de résolution contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Avis est par la présente donné de la tenue d'une consultation écrite de 15 jours qui se déroulera du 20 janvier 2021 au 3 février 2021. Pour toutes informations concernant cette consultation écrite, se référer au document de consultation expressément rédigé à cet effet.

Donné à Ayer's Cliff, ce 12 janvier 2021.

Bastien Lefebvre
Directeur Général